

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Subvention à l'Association Jean Ferrat Culture et Chanson.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 mai 2025 à l'octroi de la subvention suivante ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 11 juin 2025 ;

Crée en 2011, le Festival Jean Ferrat a pour objet la promotion de la chanson française à travers particulièrement la mise en valeur d'artistes francophones (auteurs, compositeurs et/ou interprètes) ne bénéficiant pas généralement d'une visibilité médiatique.

Considérant que ce festival par son enracinement dans le paysage local et la qualité de sa programmation contribue à la réputation et à la promotion touristique et culturelle du territoire et favorise le développement de l'attractivité du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Jean Ferrat Culture et Chansons dans le cadre de l'organisation de la 14^{ème} Edition du Festival Jean Ferrat du 15 au 20 juillet 2025,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à cette subvention.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEL24062025-23-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025